



PLAN DE LUTTE À LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION

RÉDIGÉ PAR LES MEMBRES DU COMITÉ

Audrey Riopel, adjointe à la direction 2e secondaire

Stéphanie Leduc, adjointe à la direction 3e secondaire

Delphine Bertrand, psychoéducatrice

François Paquette, technicien en éducation spécialisée

Alex Rivet, coordonnateur des sports

Diego Bourjeily, directeur des services aux élèves

TABLE DES MATIÈRES

LEXIQUE.....	03
CRITÈRES PERMETTANT D'IDENTIFIER LES SITUATIONS D'INTIMIDATION.....	06
DÉCLARATION DE PRINCIPES.....	07
OBJECTIF GÉNÉRAL ET OBJECTIFS SPÉCIFIQUES.....	07
1. ANALYSE DE LA SITUATION AU REGARD DES ACTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE.....	08
2. MOYENS DE PRÉVENTION VISANT À CONTRÔLER TOUTE FORME D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE.....	09
3. MODALITÉS POUR UN SIGNALEMENT OU UN PLAINTÉ.....	12
4. ACTIONS À PRENDRE EN CAS DE CONSTAT.....	13
5. MESURES ASSURANT LA CONFIDENTIALITÉ.....	13
6. MESURES DE SOUTIEN OU D'ENCADREMENT OFFERTES À LA VICTIME, À L'AUTEUR(E) OU AU TÉMOIN.....	14
7. SANCTIONS DISCIPLINAIRES APPLICABLES SELON LA GRAVITÉ.....	15
8. SUIVI À TOUT SIGNALEMENT OU PLAINTÉ.....	15
ANNEXE 1 - ARBRE DÉCISIONNEL.....	16
ANNEXE 2 - TABLEAU DE GRADATION D'UNE INTERVENTION DANS UN CONTEXTE DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION.....	17

Afin de disposer d'un vocabulaire commun pour l'ensemble des personnes touchées par le plan de lutte à la violence et l'intimidation, voici les définitions et termes les plus pertinents.

Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Différents types de violence

- **Violence physique** : Lorsqu'on blesse le corps de quelqu'un ou qu'on s'en prend à ses objets. Il s'agit d'une forme de violence visible comme les bousculades, les coups de poing ou de pied, les batailles, cracher.
- **Violence verbale** : Lorsqu'on utilise des mots pour blesser quelqu'un. Il s'agit d'une forme de violence qui s'entend : insulter, blâmer, critiquer, ridiculiser, se moquer, menacer, faire des commentaires racistes, sexistes, homophobes, etc.
- **Violence psychologique** : une forme de violence plus dissimulée ou plus sournoise qui consiste à dévaloriser l'autre personne par des paroles, des gestes, des écrits, des courriels, des clavardages. Elle se traduit par des attitudes et des propos méprisants, par l'humiliation, le rejet, les regards menaçants et contribue à faire diminuer l'estime et la confiance en soi.
- **Violence sexuelle** : est un terme qui englobe toutes les formes de violence, physiques ou psychologiques, qui se manifestent de façon sexuelle. Telles que ; une agression sexuelle, soit toucher quelqu'un de manière sexuelle sans son consentement ou forcer quelqu'un à participer à un acte intime, l'exploitation sexuelle, la cyberviolence sexuelle, le leurre d'enfants, la prostitution juvénile ou le proxénétisme.
- **Violence envers la propriété** : destruction ou mutilation gratuite d'objets. Par exemple, le vandalisme, le vol, le taxage.

Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Différents types d'intimidation

- **Intimidation sociale** : cette forme d'intimidation a lieu lorsqu'on se sert de ses amis et de ses connaissances pour blesser quelqu'un. Par exemple, propager des rumeurs, exclure quelqu'un du groupe, parler contre quelqu'un dans son dos, se liguier contre quelqu'un, briser des amitiés volontairement, manipuler les personnes qui l'entourent ou lui jouer des mauvais tours.

Différents types d'intimidation (suite)

- **Cyberintimidation** : désigne une situation dans laquelle une personne utilise un moyen technologique, tel qu'un ordinateur ou un téléphone cellulaire, pour blesser quelqu'un. À noter que le caractère répétitif ne s'applique pas pour être considéré comme de l'intimidation.

Exemples de cyberintimidation :

- Envoyer des courriels et des messages irrespectueux.
 - Afficher des photos gênantes de quelqu'un ou modifier des photos et les afficher sur un site Web.
 - Créer des sites Web pour se moquer des autres.
 - Évaluer l'apparence des gens sur Internet.
 - Usurper l'identité d'une personne. Utiliser le nom de quelqu'un sur Internet pour nuire à sa réputation.
 - Insulter, injurier ou dénigrer une personne.
 - Menacer quelqu'un.
 - Inventer ou propager des rumeurs.
 - Faire du ciblage, c'est-à-dire prendre une personne à partie en invitant les autres à l'attaquer ou à se moquer d'elle.
 - Flinguer : pratique consistant à envoyer un message incendiaire à un(e) autre participant(e) à un forum ou à une liste de diffusion, pour lui exprimer sa désapprobation.
 - Faire du *vidéolynchage* : pratique consistant à agresser collectivement une victime en la filmant avec un téléphone cellulaire puis en diffusant le film humiliant de cette agression.
 - Inciter au dévoilement physique de soi ou d'autres personnes.
- **Harcèlement** : tout acte ou commentaire non désiré et répété qui se révèle blessant, dégradant, humiliant ou choquant pour une personne. Les comportements qui persistent après qu'on ait demandé à la personne fautive d'y mettre fin sont particulièrement préoccupants.
 - **Harcèlement sexuel** : tout acte ou commentaire qui fait en sorte de rendre une personne mal à l'aise avec son corps ou sa sexualité.

À noter que les relations amoureuses ne sont pas toutes saines, parfois, les membres d'un couple peuvent s'intimider l'un(e) l'autre. Ce type d'intimidation s'appelle la **violence dans les fréquentations amoureuses**. Elle peut être d'ordre psychologique, physique ou sexuel.

Conflit

Il est important de faire la distinction entre l'intimidation et les conflits que peuvent vivre les élèves. Cela permet de bien déterminer la façon d'intervenir. Contrairement à l'intimidation, le conflit n'implique pas nécessairement une situation de violence. Le conflit est un état incompatible entre les désirs de deux personnes et leurs buts respectifs. Les conflits n'ont rien de bon ou de mauvais, c'est la gestion des conflits qu'il importe le plus de mettre en valeur en optant pour des stratégies constructives de type gagnant-gagnant. Dans un conflit, l'affrontement implique généralement des **opposant(e)s de force égale**. Nous vivons toutes et tous des conflits, cela fait partie du développement normal de l'enfant, mais il est faux de croire que nous avons toutes et tous subi de l'intimidation.

Taquinage

Taquinier, c'est s'amuser à agacer de manière amicale et anodine.

Attention, taquinier peut devenir un comportement de violence ou d'intimidation s'il est fréquent et s'il blesse la personne visée.

Notre plan

Voici les termes utilisés pour définir les actrices et acteurs impliqué(e)s dans une situation d'intimidation :

Auteur(e) : Ce terme désigne la personne qui, dans une situation donnée, est responsable ou complice d'un acte de harcèlement, d'intimidation ou de violence quelle qu'en soit la gravité.

Victime : Ce terme désigne toute personne qui, dans une situation donnée, est la cible d'un acte de harcèlement, d'intimidation ou de violence.

Témoin : Ce terme désigne toute personne ou groupe de personnes qui assiste à un acte de harcèlement, d'intimidation ou de violence et qui peut en subir des conséquences sans être directement impliqué(é).

CRITÈRES PERMETTANT D'IDENTIFIER LES SITUATIONS D'INTIMIDATION

Les 4 critères suivants doivent être réunis pour permettre d'identifier l'intimidation.

CRITÈRES

Il doit y avoir des gestes négatifs et répétitifs contre la victime.

Il doit y avoir un déséquilibre de force entre la victime et l'auteur(e) créant une inégalité des pouvoirs, que ce soit réel ou perçu.

Il doit y avoir une différence dans les émotions ressenties par l'auteur(e) et la victime.

Il doit y avoir une intention de faire du tort.

EXEMPLES ET PRÉCISIONS

- L'auteur(e) s'acharne sur sa victime.
- Les gestes peuvent être faits dans différents contextes : classes, corridors, autobus scolaires, etc.
- Il peut y avoir des gestes de violence isolés (ex.: bataille), mais s'il n'y a pas de répétition, on ne parle pas d'intimidation. Toutefois, il est important d'intervenir.

Types de déséquilibres possibles :

- De nombre (plusieurs élèves contre un(e)).
- Verbal (l'auteur(e) est plus habile verbalement que la victime).
- Social (l'auteur(e) est plus accepté(e), plus populaire et d'autres approuvent son comportement, à l'inverse de la victime qui est plus isolée).
- Physique (l'auteur(e) est plus fort(e), plus grand(e), plus habile ou a une apparence plus imposante que celle de la victime).
- Numérique, réseaux sociaux.

- L'auteur(e) retire du plaisir, tandis que la victime vit de la peur, de la honte, etc.

- L'auteur(e) et ses complices sont conscient(e)s que les gestes sont blessants.

DÉCLARATION DE PRINCIPES

Les membres du conseil d'administration et de l'équipe de direction du Collège Letendre reconnaissent que :

Les élèves et le personnel du Collège ont droit à la protection, à la sécurité et au respect de leur intégrité physique, psychologique et morale.

En vertu de la loi 56 visant à prévenir et à combattre la violence et l'intimidation à l'école, nous avons le devoir d'assurer à toutes et à tous un environnement sain et sécuritaire, libre de toute forme d'abus, d'agression et de violence.

Nous pratiquons la tolérance zéro envers toute situation problématique et tout comportement inapproprié qui peuvent porter atteinte à l'intégrité de nos élèves, nos employé(e)s et nos partenaires.

Nous encourageons l'établissement de rapports sains entre les gens, fondés sur le respect mutuel, la confiance et l'inviolabilité de chaque personne.

Nous prêtons assistance à toutes les personnes qui sont victimes d'abus, de violence et d'agression.

OBJECTIF GÉNÉRAL

L'objectif de notre plan de lutte à la violence et l'intimidation est d'assurer durant le temps scolaire, incluant le parascolaire, la protection, la sécurité et l'intégrité physique, psychologique et morale des élèves ainsi que l'intégrité des membres de la direction et du personnel de l'établissement.

Si un ou des gestes posés en dehors du temps scolaire influencent de quelque façon que ce soit les activités des élèves et du personnel, ces gestes seront considérés comme étant survenus durant le temps scolaire.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

1. Contribuer à éliminer les situations problématiques et les comportements inappropriés (abus, intimidation, violence et agression) qui portent atteinte à la sécurité, au développement et à l'intégrité des élèves et du personnel de l'établissement.
2. Favoriser la concertation et la collaboration entre les membres de l'équipe-école, les élèves et leurs parents dans le maintien d'un milieu de vie sécuritaire, sain et valorisant pour toutes et tous.
3. Conscientiser les élèves aux diverses formes d'abus, d'agression, d'intimidation et de violence et les aider à reconnaître les situations problématiques et les comportements inappropriés qui pourraient porter atteinte à leur sécurité et à leur intégrité.
4. Outiller les élèves et les parents pour faire face aux problématiques de violence et d'intimidation qui peuvent survenir.
5. Former les membres du personnel pour les rendre aptes à traiter des questions relatives à l'intimidation et toute forme de violence et à intervenir adéquatement et efficacement pour aider celles et ceux qui en sont victimes.
6. Reconnaître, dépister et aider les élèves victimes de situations problématiques et/ou de comportements inappropriés qui portent atteinte à leur sécurité et à leur intégrité physique, psychologique et morale.

7. Recenser et analyser les situations problématiques dans un but d'amélioration continue.

1

ANALYSE DE LA SITUATION AU REGARD DES ACTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE

Outils de référence utilisés :

- Sondage auprès des élèves, parents, équipe-école (au cours de l'année 2022-2023)
- Portrait global des incidents documentés dans le registre de plaintes et/ou d'enquête*

Constats	Forces	Défis
Données à venir	Données à venir	Données à venir

*L'analyse de la situation concernant l'année précédente sera toujours mise à jour en début d'année scolaire.

2

MOYENS DE PRÉVENTION VISANT À CONTRER TOUTE FORME D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

Objectifs spécifiques

1. Contribuer à éliminer les situations problématiques et les comportements inappropriés (abus, intimidation, violence et agression) qui portent atteinte à la sécurité, au développement et à l'intégrité des élèves et du personnel de l'établissement.

Moyens

Surveillance aux moments et endroits importants : dans le Collège, lors des déplacements, à l'extérieur, aux dîners.

Présence d'intervenant(e)s significatif(-ve)s à divers moments clés de la journée : pauses, dîners.

Engagement des membres du conseil des élèves à respecter les personnes qui les entourent et à manifester de l'ouverture envers les cultures et l'identification de genres différentes des leurs.

Engagement des élèves qui participent aux activités parascolaires à adhérer aux valeurs du Collège, dont le respect.

Appropriation et signature du Code de vie du Collège par les élèves et leurs parents.

Acteurs(-trices) impliqué(e)s

Équipe de surveillant(e)s, enseignant(e)s et adjoint(e)s à la direction

Technicien(ne)s en éducation spécialisée (TES), psychoéducatrice, équipe LER, équipe de la vie étudiante

Membres du conseil des élèves

Équipe de la vie étudiante

Élèves et parents

Objectifs spécifiques

2. Favoriser la concertation et la collaboration entre les membres de l'équipe-école, les élèves et leurs parents pour le maintien d'un milieu de vie sécuritaire, sain et valorisant pour toutes et tous.

3. Conscientiser les élèves aux diverses formes d'abus, d'agression, d'intimidation et de violence et les aider à reconnaître les situations problématiques et les comportements inappropriés qui pourraient porter atteinte à leur sécurité et à leur intégrité.

Moyens

Page Web dédiée au plan de lutte à la violence et l'intimidation contenant diverses ressources internes et externes. Celle-ci comprend également des définitions, des pistes de prévention et d'action pour outiller les enfants et leurs parents.

Travail de collaboration entre les membres du comité de parents et l'équipe-école.

Organisation de journées thématiques et activités midi de sensibilisation.

Recours aux arts de la scène et aux arts plastiques pour véhiculer des messages contre l'intimidation et la violence.

Lecture d'œuvres et accompagnement en classe.

Activités pédagogiques thématiques

Ateliers de sensibilisation dans les classes sur différents thèmes : violence, intimidation, cyberintimidation, sécurité en ligne, sexting, détresse psychologique, violence amoureuse, homophobie, racisme.

Acteurs(-trices) impliqué(e)s

Responsable des communications, membres du comité prévention de la violence et l'intimidation

Comité de parents, équipe-école

TES, psychoéducatrice, équipe de la vie étudiante, enseignant(e)s, membres de la direction

Enseignant(e)s en art dramatique et en arts plastiques

Enseignant(e)s en français et en anglais

Enseignant(e)s

TES, psychoéducatrice

Objectifs spécifiques

4. Outiller les élèves et les parents pour faire face aux problématiques de violence et d'intimidation pouvant survenir.

5. Former les membres du personnel pour améliorer leurs aptitudes à traiter des questions relatives à l'intimidation et toute forme de violence et à intervenir adéquatement et efficacement pour aider celles et ceux qui en sont victimes.

Moyens

Page Web dédiée au plan de lutte à la violence et l'intimidation contenant diverses ressources internes et externes. Celle-ci comprend également des définitions, des pistes de prévention et d'action pour outiller les enfants et leurs parents.

Ateliers de sensibilisation dans les classes sur différents thèmes: violence, intimidation, cyberintimidation, sécurité en ligne, sexting, détresse psychologique, violence amoureuse, homophobie, racisme.

Communication envoyée aux parents pour les informer des thèmes qui seront abordés lors des ateliers de sensibilisation.

Ressources disponibles dans l'agenda et sur le site Web du Collège Letendre.

Programme des pairs aidants.

Activités d'informations, de sensibilisation et de formation pour les membres du personnel.

Acteurs(-trices) impliqué(e)s

Responsable des communications, membres du comité prévention de la violence et l'intimidation

TES, psychoéducatrice

Adjoint(e)s à la direction

Psychoéducatrice, élèves

Psychoéducatrice, TES, ressources externes, adjoint(e)s à la direction

Objectifs spécifiques

6. Reconnaître, dépister et aider les élèves victimes de situations problématiques et/ou de comportements inappropriés qui portent atteinte à leur sécurité et à leur intégrité physique, psychologique et morale.

7. Recenser et analyser les situations problématiques dans un but d'amélioration continue.

Moyens

Présence d'intervenant(e)s significatif(-ve)s à divers moments clés de la journée : pauses, dîners.

Rencontre et communication avec un(e) intervenant(e) de confiance.

Communication entre les intervenant(e)s du Collège et les parents.

Adresse courriel : moijenparle@collegeletendre.qc.ca

Remplir le rapport d'enquête et l'analyser.

Inscrire au registre des plaintes et effectuer le signalement.

Acteurs(-trices) impliqué(e)s

Psychoéducatrice, TES, équipe LER, équipe de la vie étudiante, surveillant(e)s

Adjoint(e)s à la direction, équipe d'intervenant(e)s

Toutes et tous

Adjoint(e)s à la direction

Directeur des services aux élèves

3

MODALITÉS POUR UN SIGNALEMENT OU UNE PLAINTÉ

Toute personne présente au Collège qui croit être victime d'intimidation, de cyberintimidation, de violence ou qui en est témoin :

Élève : doit s'adresser à un(e) adulte de l'école, préférablement à l'adjoint(e) à la direction concerné(e), qui l'accueillera et l'accompagnera tout au long de la démarche. Ou communiquer via l'adresse courriel moijenparle@collegeletendre.qc.ca

Personnel de l'école : doit s'adresser à Marie-Ève Turcotte, Diego Bourjeily et l'adjoint(e) à la direction responsable de l'élève.

En tout temps, la personne effectuant le signalement ou ses parents peuvent joindre les personnes responsables :

Diego Bourjeily

Directeur des services aux élèves
450 688-9933, poste 317

diego.bourjeily@collegeletendre.qc.ca

Marie-Ève Turcotte

Directrice générale adjointe, services pédagogiques
450 688-9933, poste 314

marie-e.turcotte@collegeletendre.qc.ca

4 ACTIONS À PRENDRE EN CAS DE CONSTAT

Actions	Acteurs(-trices) impliqué(e)s
<p>Nous déterminerons d'abord s'il s'agit d'une situation d'intimidation ou d'un conflit ou d'un acte de violence isolé étant donné que le type d'intervention varie selon le cas. Les intervenant(e)s discuteront au besoin de certains cas afin de cibler les interventions les plus pertinentes.</p>	<p>Voir arbre décisionnel (Annexe 1)</p>
<p>Les événements de violence ou d'intimidation seront consignés dans un rapport d'enquête, ainsi que sur le portail et le dossier de l'élève. Les événements seront compilés dans le rapport annuel envoyé au ministère de l'Éducation à la fin de l'année scolaire.</p>	<p>Adjoint(e)s à la direction, directeur des services aux élèves</p>

5 MESURES ASSURANT LA CONFIDENTIALITÉ

Tous les renseignements relatifs à un signalement ainsi que l'identité des personnes impliquées sont traités confidentiellement par toutes les parties concernées, à moins que ces renseignements ne soient nécessaires au traitement de la plainte ou à l'imposition de sanctions.

Il faut toutefois comprendre que, pour pouvoir agir, les personnes en charge doivent faire enquête. Si des informations doivent être divulguées, elles ne le seront qu'aux personnes concernées, ainsi, la protection et la sécurité de la personne qui a porté plainte seront assurées.

6**MESURES DE SOUTIEN OU D'ENCADREMENT OFFERTES À LA VICTIME, À L'AUTEUR(E) OU AU TÉMOIN**

Actions choisies	Acteurs(-trices) impliqué(e)s
<p>Analyser globalement en équipe multidisciplinaire toutes les situations importantes d'intimidation afin de s'assurer de venir en aide à toutes les personnes impliquées.</p>	<p>Directeur des services aux élèves, adjoint(e)s à la direction, TES, intervenant(e)s impliqué(e)s</p>
<p>Consulter le tableau afin d'adapter les mesures de soutien en fonction de la gravité du comportement (Voir Annexe 2)</p>	<p>Directeur des services aux élèves, adjoint(e)s à la direction, TES, intervenant(e)s impliqué(e)s</p>
<p>Victime ou témoin :</p> <ul style="list-style-type: none">• Remettre un dépliant explicatif sur l'intimidation aux parents et à l'élève, aussi disponible sur le site Web du Collège;• Des rencontres peuvent être fixées entre un(e) intervenant(e) du Collège et l'élève afin de travailler ses habiletés sociales;• Des services d'accompagnement peuvent être mis en place avec des organismes ou professionnel(-le)s externes. <p>Auteur(e) :</p> <ul style="list-style-type: none">• Remettre un dépliant explicatif sur l'intimidation aux parents et à l'élève, aussi disponible sur le site Web du Collège;• Des rencontres peuvent être fixées entre un(e) intervenant(e) du Collège et l'élève afin de travailler ses habiletés sociales;• Des services d'accompagnement peuvent être mis en place avec des organismes ou professionnel(-le)s externes.• Application de sanctions disciplinaires en fonction de la situation.	<p>Adjoint(e)s à la direction, TES</p> <p>Adjoint(e)s à la direction, TES</p>

7

SANCTIONS DISCIPLINAIRES APPLICABLES SELON LA GRAVITÉ

Actions choisies

Voici les sanctions possibles :

- Réflexion pouvant s’actualiser sous diverses formes
- Établissement d’un protocole de médiation entre les personnes impliquées
- Gestes réparateurs pouvant s’actualiser sous diverses formes
- Retenue
- Suspension interne ou externe
- Contrat de réadmission conditionnelle
- Renvoi
- Rencontre avec les services policiers
- Autres

Acteurs(-trices) impliqué(e)s

Directeur des services aux élèves, adjoint(e)s à la direction, TES, intervenant(e)s impliqué(e)s

8

SUIVI À TOUT SIGNALLEMENT OU PLAINTÉ

Actions choisies

Acteurs(-trices) impliqué(e)s

Le Collège s’engage à donner suite dans les 24 heures à toute demande de protection qui émane du dépôt d’un signalement, à rencontrer l’élève, à communiquer avec ses parents et à apporter des mesures de correction immédiate.

Adjoint(e)s à la direction, TES, psychoéducatrice

Le Collège s’engage à donner suite dans les 5 jours à toute demande d’enquête concernant une situation problématique.

Adjoint(e)s à la direction

Le Collège fera un suivi auprès des personnes impliquées dans les 30 jours suivant le signalement.

Adjoint(e)s à la direction, TES, psychoéducatrice

ANNEXE 1

ARBRE DÉCISIONNEL



ANNEXE 2

TABLEAU DE GRADATION D'UNE INTERVENTION DANS UN CONTEXTE DE VIOLENCE ET D'INTIMIDATION

	LÉGER	MODÉRÉ	GRAVE
FRÉQUENCE	<ul style="list-style-type: none"> Occasionnel 	<ul style="list-style-type: none"> Souvent (1 fois par jour ou 2 événements significatifs par semaine) 	<ul style="list-style-type: none"> Fréquemment Plusieurs fois par jour, plusieurs événements critiques par semaine
INTENSITÉ	<ul style="list-style-type: none"> Peu d'impact pour soi et les autres 	<ul style="list-style-type: none"> Entraîne une perturbation pour l'élève ou son entourage 	<ul style="list-style-type: none"> Entraîne une perturbation significative pour l'élève ou son entourage (fonctionnement altéré)
CONSTANCE	<ul style="list-style-type: none"> S'observe dans un seul contexte ou endroit 	<ul style="list-style-type: none"> S'observe dans plus d'un contexte ou endroit 	<ul style="list-style-type: none"> S'observe dans diverses situations scolaires (lors ou en dehors des heures de classe)
PERSISTANCE	<ul style="list-style-type: none"> Passager ou épisodique (dans un court laps de temps défini) 	<ul style="list-style-type: none"> Persiste depuis plus d'une semaine 	<ul style="list-style-type: none"> Persiste depuis plus d'un mois